



# APPEL A PROJETS

## 2020/2021

### REGLEMENT

#### ARTICLE 1. L'APPEL A PROJETS, C'EST QUOI ?

L'appel à projets de l'association Les Kimonos du Cœur est un exercice de participation solidaire qui permet aux résidents de Nouvelle Calédonie de proposer des projets qui répondent aux critères ci-dessous. Ils seront soumis au vote des membres du bureau de l'association. Ceux qui réuniront le plus de voix seront mis en œuvre dans un délai d'un an.

Cette première édition a pour objectif de CRÉER L'ENVIE D'APPRENDRE CHEZ L'ENFANT ET L'ACCOMPAGNER

Les projets devront visés en priorité les jeunes enfants et les adolescents confrontés à des difficultés sociales ou éducatives susceptibles de compromettre leur éducation.

#### ARTICLE 2. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Toute personne résidant en Nouvelle Calédonie peut déposer une ou plusieurs idées. En cas de dépôt à titre collectif, une personne référente devra être désignée ;
- Toute entité à but non lucratif ayant une activité en Nouvelle Calédonie (association, collectivité, etc) ;
- Les mineurs devront disposer des autorisations parentales nécessaires.

#### ARTICLE 3. LES CONDITIONS DE FAISABILITE DES IDEES DEPOSEES

Les idées soumises doivent répondre aux critères suivants

- Soutien à l'Enfance
- Qualité de la démarche d'Education
- Faisabilité
- Respect de la charte éthique et/ ou des valeurs de l'Association
- Être localisées en Nouvelle Calédonie
- S'insérer dans la thématique " créer l'envie d'apprendre chez l'enfant et l'accompagner"
- Ne pas revêtir de caractère politique, culturel, syndical ou un caractère discriminatoire ;
- Être suffisamment précises dans sa présentation initiale pour pouvoir être examinée ;
- Les actions peuvent être cours de réalisation ;

#### ARTICLE 4. LES LIENS DE DEPOT DES PROJETS

- Par internet, les idées peuvent être déposées sur le site [www.leskimonosducoeur.org/appel-a-projets](http://www.leskimonosducoeur.org/appel-a-projets)

- Par voie postale : les personnes n'ayant pas d'accès internet peuvent envoyer les idées jusqu'au 19 février, cachet de la poste faisant foi au BP 31 300 Nouméa 98 800 Nouvelle Calédonie

#### **ARTICLE 5. EXAMEN DES IDEES AVANT MISE AU VOTE**

- Un groupe de travail constitué des membres du bureau de l'association vérifiera la conformité de chaque projet au regard des critères inscrits aux articles 2 et 3 du présent règlement ;
- Il vérifie notamment la faisabilité de mettre en place le projet sur la base des critères énoncés à l'article 3 du présent règlement ;
- Pour chaque projet déposé, le participant sera informé de la suite donnée à son idée.

#### **ARTICLE 6. LA PRESENTATION DES IDEES**

- L'association utilisera ses moyens de communication (événements, réseaux sociaux, site internet...) pour présenter les projets retenus.

#### **ARTICLE 7. VOTE ET DELIBERATION**

- Le vote se déroulera entre le 9 février et le 7 mars 2021
- Les projets ayant obtenu le plus de voix seront désignés comme lauréats
- Le nombre de projets retenus dépendra de la nature de l'accompagnement attendu.
- Les résultats seront annoncés le 8 mars à chaque candidat retenu.

#### **ARTICLE 8. LA MISE EN ŒUVRE**

- Les projets peuvent être réalisés dans un délai d'un an à compter de l'annonce des résultats.

Contact par courrier :



Les Kimonos du Cœur  
BP 31300 Nouméa  
98800 Nouvelle Calédonie



Contact par mail :  
[contact@leskimonosducoeur.com](mailto:contact@leskimonosducoeur.com)